



REGLEMENT INTERIEUR & CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. – CONDITIONS GENERALES

1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1° Le nom et les prénoms ;
- 2° La date et le lieu de naissance ;
- 3° La nationalité ;
- 4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

3. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4. Bureau d'accueil

Ouvert de 9h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h30 en basse-saison et de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00 en Moyenne et Haute-Saison.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Camping - Résidence mobile de loisir - Habitation légère de loisirs - Bungalow Toile

4, Pors Hir - 22820 Plougrescant y Tél. : 02 96 92 52 15 y info@levarlen.com y www.levarlen.com
SARL au capital de 30.000 euros - 834 073 850 R.C.S. Saint-Brieuc - Code NAF 5530Z - TVA intracommunautaire : FR56 834073850



Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

6. Modalités de départ

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

7. Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

9. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10 km/h. La circulation est autorisée de 8h00 à 22h30.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

10. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Camping - Résidence mobile de loisir - Habitation légère de loisirs - Bungalow Toile

4, Pors Hir - 22820 Plougrescant y Tél. : 02 96 92 52 15 y info@levarlen.com y www.levarlen.com
SARL au capital de 30.000 euros - 834 073 850 R.C.S. Saint-Brieuc - Code NAF 5530Z - TVA intracommunautaire : FR56 834073850



Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

11. Sécurité

a) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

b) Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

12. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle d'animation ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

13. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

14. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.levarden.com

Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours (les CGV sont disponibles au téléchargement sur le site internet et à disposition sur demande préalable et sont transmis lors de la validation du séjour ou devis de groupe).

Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement SARL LE VARLEN situé 4 Pors Hir – 22820 PLOUGRESCANT.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour.

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total de l'acompte et des frais de réservations.

Pour les réservations location : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total de l'acompte et des frais de réservation.

Aucune personne autre que celles déclarées lors de la réservation ne peut séjourner dans le locatif sans déclaration et accord préalable. Toute action contraire entraînera fin de séjour immédiat. Aucun visiteur n'est autorisé à séjourner sans accord de la direction au sein du camping.

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone ou par Email mais avec une confirmation écrite (contrat signé avec acompte) dans les 10 jours ; passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis.

A réception de votre réservation et acompte (dont 4€ maximum de frais de réservation Conditions générales de ventes « Camping le Varlen » - saison 2020 - non déductibles et non remboursables) nous vous adresserons une confirmation écrite de réservation.

Le solde de la réservation et de la taxe de séjour seront réglés le jour de votre arrivée. Les réservations de plus d'un emplacement/locatif devront être réglées 30 jours avant la date de début du séjour. Passé ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 10 heures après l'heure et la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping.

• Location weekend groupes conditions spéciales : Les Devis signés et retournés à la SARL LE VARLEN sont réputés définitifs 1 mois avant venue sur site. Aucun accès ne sera autorisé en l'absence du règlement total du séjour ou de la mise à disposition par le client des chèques relatifs au solde dû pour le séjour. Nous nous réservons le droit de refuser l'accès au site en cas de mise à disposition de chèque sans provision.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Camping - Résidence mobile de loisir - Habitation légère de loisirs - Bungalow Toile

4, Pors Hir - 22820 Plougrescant y Tél. : 02 96 92 52 15 y info@levarden.com y www.levarden.com
SARL au capital de 30.000 euros - 834 073 850 R.C.S. Saint-Brieuc - Code NAF 5530Z - TVA intracommunautaire : FR56 834073850



2.3 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier. Pour l'annulation d'un emplacement nu ou d'un hébergement locatif :

- * plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte vous est reversé.
- * moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte reste acquis au camping
- * moins de 7 jours avant votre arrivée, le montant total de la location reste acquis au camping

Du fait du camping : Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

A ce titre, voir les conditions de la mise en place de l'option assurance annulation avec notre partenaire «CAMPEZ COUVERT».

Concernant l'assurance annulation « campez couvert » merci de voir les conditions d'assurance et de remboursement directement sur notre site internet www.levarken.com et téléchargeable (les éléments vous sont envoyés dès inscription et validation de la souscription).

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.5 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation auprès de notre partenaire « campez-couvert ». Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions (maladie, accident...).

Tarifs assurances : 2.7 % du montant total de votre séjour hors taxe de séjour et frais de dossier. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès de notre établissement), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

Pour les emplacements, arrivée à 14h - départ 12h, toute parcelle non libérée à 12h entrainera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire.

Pour les locations : arrivée 16h à 19h. Présentez-vous à l'accueil avec la confirmation de réservation. Un état des lieux sera effectué à l'installation dans le locatif et un inventaire sera remis dès l'arrivée au client.

Toute arrivée tardive - Conditions générales de ventes « Hôtellerie de plein air Camping Le Varlen » - saison 2020, devra impérativement être signalée avant 19h afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires à votre arrivée dans l'établissement.

Les départs se font entre 8h00 et 10h après état des lieux ; passé ce délai, une journée supplémentaire vous sera facturée. En cas d'arrivée tardive ou départ avancé, les dates réservées seront dues en totalité, les redevances qui y sont attachées également.

Camping - Résidence mobile de loisir - Habitation légère de loisirs - Bungalow Toile

4, Pors Hir - 22820 Plougrescant y Tél. : 02 96 92 52 15 y info@levarken.com y www.levarken.com
SARL au capital de 30.000 euros - 834 073 850 R.C.S. Saint-Brieuc - Code NAF 5530Z - TVA intracommunautaire : FR56 834073850



Le client doit avoir respecté les règles de séjour (notamment ménage de fin de séjour) pour que le camping valide son départ. Aucun départ ne sera acté et le client s'expose à sanction financière (retenue de caution et caution ménage) si ce dernier n'a pas remis les clés de la location avec une vérification de fin de séjour. Tout manquement sera à sa charge s'il n'en a pas été fait mention lors de son arrivée (inventaire, casse etc..). Le chèque de caution sera remis après départ du client via un renvoi courrier sous 1 mois. Tout visiteur doit obligatoirement venir se présenter à l'accueil et laisser sa voiture sur le parking visiteur indiqué par les panneaux situés à l'entrée du camping.

3.2 Image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping Le Varlen à utiliser des photographies et/ou films qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins de communication du camping le Varlen, tout vacancier refusant d'être photographié ou filmé pendant son séjour devra en faire part au camping préalablement et par écrit. Vous autorisez également, leur diffusion, leur publication et leur commercialisation sur tout type de supports susceptibles d'être utilisés.

3.3 Caution

Une caution de 200 euros par hébergement et pour le matériel ainsi qu'une caution ménage de 50 € (pour un locatif 1 ou 2 chambres) ou 60 € (pour un locatif 3 chambres) vous seront demandées le jour de votre arrivée. Elles vous seront remboursées/restituées par courrier sous 1 mois après le jour de votre départ validé obligatoirement après un état des lieux.

La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour (les frais de nettoyage seront compensés par le chèque ménage remis à votre arrivée) si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent, lors de notre état des lieux, une validation préalable de sortie sera nécessaire. En cas de caution payée par CB, le numéro de CB est supprimé systématiquement après vérification de l'état de propreté de l'hébergement si aucune dégradation n'a été constatée dans la location.

En l'absence de chèque de caution, le séjour sera réputé ne pouvoir avoir lieu. Une attestation d'identité pourra être requise avec la caution.

3.4 Animaux

Les animaux sont admis à l'intérieur des locations. Pas plus de 2 animaux par locatif. Nous nous réservons le droit de refuser tout animal dont la taille serait inappropriée au locatif loué.

3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande. Voir Règlement Intérieur consultable sur le site www.levarlen.com – vous pouvez demander à en recevoir un exemplaire sur simple demande auprès de la Direction du Camping le Varlen.

3.6 Description des prestations

Les informations générales indiquées dans la brochure et sur le site internet (équipements, animations, services locaux, etc.) sont données par le camping à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme contractuelles dans la mesure où elles peuvent être modifiées en cours de saison (par exemple par décision municipale). Le camping garantit l'authenticité des informations et leur caractère ni trompeur, ni mensonger. Les photos n'ont qu'une vocation d'illustration et ne sont pas contractuelles. Il va de soi que les clients seront informés de toute modification.

Camping - Résidence mobile de loisir - Habitation légère de loisirs - Bungalow Toile

4, Pors Hir - 22820 Plougrescant y Tél. : 02 96 92 52 15 y info@levarlen.com y www.levarlen.com
SARL au capital de 30.000 euros - 834 073 850 R.C.S. Saint-Brieuc - Code NAF 5530Z - TVA intracommunautaire : FR56 834073850



Article 4 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Saint-Brieuc.

Article 5 – RGPD - Protection des données à caractère personnel (dont fournisseurs APPLICAMP et CTOUTVERT)

Nous collectons vos données personnelles ainsi que nos intermédiaires via notre logiciel de Gestion à savoir CTOUTVERT et APPLICAMP. Ces fournisseurs ont mis en place l'ensemble des moyens et sécurités permettant de satisfaire aux exigences de la RGPD. Ces données sont exclusivement destinées à la réalisation du séjour au sein du camping LE VARLEN situé 4 Pors Hir, 22820 PLOUGRESCANT. Aucune autre action n'est réalisée avec ces données pour toute autre raison commerciale. Dans le cadre des réservations réalisées par les clients de l'Etablissement, via l'Interface de Réservation SecureHoliday, nous collectons des Données Personnelles auprès d'eux au moment de leur réservation et les transmettons ensuite au Prestataire de paiement ou à l'Etablissement (via APPLICAMP, logiciel de gestion du camping) via notre service internet ORANGE PRO connecté via notre ordinateur dont l'accès est réservé au deux gérants seuls à avoir un mot de passe pour y accéder. Les Données collectées sont les noms et prénoms des clients, leur date de naissance, leurs adresses (voie, code postal, ville, pays), leurs numéros de téléphone, leurs adresses email, le lieu et les dates de leurs réservations. Les données clients sont concentrées dans le fichier de la base de données. Ce fichier est stocké en local ou sur un serveur distant suivant le type d'installation. Ce fichier n'est pas consultable directement depuis Windows, les données ne sont interprétables que par APPLICAMP.

Nous déclarons que les Données Personnelles collectées l'ont été de manière loyale et licite, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

Exactitude des informations - Nous nous efforçons de veiller à ce que les Données Personnelles détenues soient exactes, actuelles et complètes. Nous répondons aux demandes de nos clients souhaitant rectifier des informations inexacts en temps opportun.

Par conséquent, toute personne sur laquelle nous détenons des Données Personnelles a la possibilité de nous le faire savoir. Nos fournisseurs APPLICAMP et CTOUTVERT ont mis en place plusieurs mesures techniques et organisationnelles visant à assurer la sécurité et la protection des Données Personnelles traitées. Néanmoins, si les Données Personnelles nous sont transmises via un moyen de communication fonctionnant avec Internet, nous ne pouvons garantir que ces Données soient parfaitement sécurisées.

Vos droits et préférences - À tout moment et ce conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, en formulant votre demande par courrier à l'adresse : SARL LE VARLEN – 4 Pors Hir – 22820 PLOUGRESCANT – info@levarlen.com – 02.96.92.52.15.

Le locataire s'engage à posséder une assurance à responsabilité civile avec une **garantie villégiature**.

Le locataire, signataire de ce contrat, s'engage à se conformer aux conditions générales de location et au Règlement intérieur du terrain de camping. Dans le cas contraire la Direction se réserve le droit de rompre le contrat.

Les tribunaux de Saint-Brieuc sont seuls compétents en cas de litige.

Camping - Résidence mobile de loisir - Habitation légère de loisirs - Bungalow Toile

4, Pors Hir - 22820 Plougrescant y Tél. : 02 96 92 52 15 y info@levarlen.com y www.levarlen.com
SARL au capital de 30.000 euros - 834 073 850 R.C.S. Saint-Brieuc - Code NAF 5530Z - TVA intracommunautaire : FR56 834073850